

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2068

6 septembre 2011

SOMMAIRE

AAA Alternative Fund	99236	Brasstown Mansfield I SCA	99251
ACDSI S.A.	99248	Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.	99252
AENOVA Holding S.à r.l.	99237	Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l.	99252
Airest Collezioni S.à r.l.	99235	Cadre Invest	99236
Almy S.à r.l.	99237	Cottonita Investments S.A.	99234
Alpha Wealth Management Fund-SIF	99235	Danube SCA SICAR	99243
Amaranthe Octogone S.à r.l.	99236	DEICHTHAL Spf S.A.	99253
Amaranthe Octogone S.à r.l.	99230	Diaverum Holding S.à r.l.	99252
Amber Trust II Management S.A.	99237	Fidessa Fund	99229
Amber Trust Management S.A.	99241	First Data International Luxembourg VII S.à r.l.	99264
A & M, S.à r.l.	99230	G.M.P. Group	99235
Amstell Investments S.A.	99238	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	99256
Anchorage, SPF	99241	Liska Kral S.à r.l.	99258
Antico S.A.	99242	Mobey S.A.	99238
Anville Participation S.A.	99242	Pagiest International S.A.	99242
Ardor Investment S.A.	99242	PH Bati-Import S.A.	99231
Arsenal Holdco I	99236	Redevco Industrial Düsseldorf S.A.	99234
Arsenal Holdco II	99237	Rollfort S.A.	99250
Art & S, Automotive Technology & Style S.A.	99243	Société de Distribution Bureautique 3A S.à r.l.	99228
Augur Fis	99228	Starlift S.A.	99218
Aurelia Capital Holding S.A.	99249	Sunsat Studio S.à r.l.	99228
Bandako S.A.	99252	Systemic S.A.	99229
Belconnfin S.A.	99253	Trampoline S.A. SPF	99260
Berlys Aviation S.A.	99264	Troupe PRINCE HENRI Walferdange, A.s.b.l.	99253
Berris Vane S.A.	99264	UFG-LFP Private Bank	99229
Bingara S.à r.l.	99264	Vars Investment Luxembourg	99229
Bombardier Transportation Financial Ser- vices S.à r.l.	99237	Xylomen Participations S.à r.l.	99218
Brasstown Entrada I S.C.A.	99251	Young	99230
Brasstown Entrada I S.C.A.	99249	Yukata SA	99230
Brasstown Entrada I S.C.A.	99251		
Brasstown Mansfield I SCA	99252		
Brasstown Mansfield I SCA	99251		

Starlift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011097439/10.

(110110227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vacon Properties S.A.; a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr Max MAYER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Xylomen Participations S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make

direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be partner(s), appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory "commissaire(s)".

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several "réviseur(s) d'entreprises".

15.3 The "commissaire(s)"/ "réviseur(s) d'entreprises" shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The "commissaire(s)"/ "réviseur(s) d'entreprises" will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011

Subscription - Payment

Thereupon, Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,750.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

as Class A Manager:

Patrick MOINET, born on June 6th 1975 at Bastogne (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

as Class B Manager:

Benoît BAUDUIN, born on March 31th 1976 at Messancy (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée,

La dite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Xylomen Participations S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) /réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s)/ réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.750,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

en tant que gérant de classe A:

Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

en tant que gérant de classe B:

Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 1 mars 1976 à Messancy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2482. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2011

Référence de publication: 2011102158/540.

(110116453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Société de Distribution Bureautique 3A S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011097438/13.

(110109931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Sunsat Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 87.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097443/10.

(110110384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 08. Juni 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die Berufsadresse der Verwaltungsratsmitglieder:

- Thomas Schmitt lautet neu:

Westendstrasse 16-22, D-60325 Frankfurt am Main

- Günther P. Skrzypek lautet neu:

Westendstrasse 16-22, D-60325 Frankfurt am Main

2. Die ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l. (Handelsregister No B 103.590), 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wieder zum Wirtschaftsprüfer der AUGUR FIS bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss AUGUR FIS für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juni 2011.

AUGUR FIS

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2011098844/21.

(110111293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Systemic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 28, Beesléckerweg.
R.C.S. Luxembourg B 113.331.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097444/9.

(110110162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

UFG-LFP Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Alexandre PHAN / Philippe Verdier

Head of Legal & administrative / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011097447/12.

(110110161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 111.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011097449/13.

(110109866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.229.

Extrait des résolutions de l'Assemblée

Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Didier Muller, Monsieur Marc-André Béchet, Madame Daniëla Di Dodo, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire Ernst & Young S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour FIDESSA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011098876/20.

(110111223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Young, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2010 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGÉ

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011097450/13.

(110109692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Yukata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 133.099.

Le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

YUKATA SA

Signature

Référence de publication: 2011097451/13.

(110109968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

A & M, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 8, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 65.206.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097453/9.

(110110948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé en date du 26 mai 2010, que:

- DB SECONDARY OPPORTUNITIES FUND B, L.P. a cédé 9,315 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à Amadeus EI L.P.,

une limited partnership de droit anglais, enregistrée au Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP013711 et ayant son siège social au Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni.

- DB SECONDARY OPPORTUNITIES FUND C, L.P. a cédé 15,685 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à Amadeus EI L.P.,

une limited partnership de droit anglais, enregistrée au Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP013711 et ayant son siège social au Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amaranthe Octogone S.à r.l.

Référence de publication: 2011097460/19.

(110110485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

PH Bati-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.217.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hongkham PHUONGSAVAN, commercial, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

ici représenté par Maître Nabil KADRI, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 juin 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a arrêté ainsi ce qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er} .** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PH BATI-IMPORT S.A.».**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la sociétés laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente ainsi qu'à l'import et l'export de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,€), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-€) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (49.000,-€) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,-€), le cas échéant par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-€) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant à de

nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution en révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être réalisée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables et: quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 14 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel fort d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit au siège de la société sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre III. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Hongkham PHUONGSAVAN, préqualifié.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces, jusqu'à concurrence de HUIT MILLE EUROS (8.000,-€), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à libération complète du capital.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués sans préjudice à la somme de huit cent quatre-vingt-cinq euros (885,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur unique:

- Monsieur Hongkham PHUONGSAVAN, commercial, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

- la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT COMPANY LLC ayant son siège social APEX CORPORATE SERVICES LLC 18217, 121 st street southeast, Snohomish, WA 98290 United States of America.

3. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4. Le siège de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2011. REM 2011 / 930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102049/196.

(110115949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Cottonita Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Redevco Industrial Düsseldorf S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011100928/25.

(110115285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Airest Collezioni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.357.

—
EXTRAIT

Monsieur Marc Bauwens a démissionné avec effet au 26 mai 2011 de sa fonction de gérant de la Société et Monsieur Gary Bond a démissionné avec effet au 3 juin 2011 de sa fonction de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour Airest Collezioni S.à r.l.

Monfred Müller

Référence de publication: 2011097455/15.

(110111229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Alpha Wealth Management Fund-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 142.039.

—
Société Anonyme constitué le 24 septembre 2008 suivant publication au mémorial n° 2538 du 17 octobre 2008.

Les comptes annuels sociaux de ALPHA WEALTH MANAGEMENT FUND-SIF, arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 4 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Alpha Wealth Management Fund-SIF

Référence de publication: 2011097457/15.

(110110513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

G.M.P. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.380.

—
Extraits des Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} juillet 2011

- la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur de catégorie B et de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration est acceptée.

- Monsieur Emmanuel THIRY, employé privé, né le 26 septembre 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté Administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- La nomination de Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'Administration est acceptée.

Monsieur Pierre MESTDAGH remplacera Madame Antonella GRAZIANO, dans l'exercice de cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011097590/19.

(110110418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amaranthe Octogone S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011097459/12.

(110110484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Cadre Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.460.

Changement d'adresse de Monsieur SASNAUSKAS Kestutis (administrateur)

2, Karlavägen

S - 181 32 Lidingö

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011097523/12.

(110110775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011097461/10.

(110110447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.498.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 juin 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a renouvelé des mandats de M. Arpad Busson, M. Philip Canessa, M. Marc Bohren, M. Francesco Samson et M. Aleco Kousseoglou en tant qu'administrateurs pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a renouvelé le mandat de Ernst & Young (Luxembourg) en tant que réviseurs d'entreprises indépendants de la Société pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

Pour AAA Alternative Fund

Référence de publication: 2011097463/15.

(110110849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011097462/10.

(110110448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.756.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérant de classe A1

Référence de publication: 2011097466/14.

(110110424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011097468/10.

(110110763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097470/9.

(110110499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 159.272.

EXTRAIT

L'associé unique a accepté en date du 17 juin 2011 la nomination de M. Kai Ostermann en tant que gérant de catégorie A de la Société, ayant son adresse professionnelle au 5, Hermann Gebauer Strasse, 1220 Vienne, Autriche, avec effet au 17 juin 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de:

- M. Andreas Lüben, gérant de catégorie A;
- M. Kai Ostermann, gérant de catégorie A;

- M. Patrick Schott, gérant de catégorie B; et
- Mme Ailbhe Jennings, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011098848/21.

(110111227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangance.
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097474/10.

(110110472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Mobey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.979.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Karim-Alexandre ROCHEGUDE, directeur, demeurant à L-1833 Luxembourg, 29, boulevard Gustave Jacquemart.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MOBEY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services technologiques, de recherche et d'innovation, incluant entre autres l'ensemble des activités permises selon la loi sur les Services de Paiement 2009. La société peut émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique («Monnaie Electronique») et, dans les limites de la loi sur les Services de Paiement 2009 ainsi que des dispositions modificatives de 2011 ayant trait aux Etablissements de Monnaie Electronique, exercer toutes activités commerciales des institutions de Monnaie Electronique.

La société a également pour objet, dans les limites de la loi sur les Services de Paiement 2009 ainsi que des dispositions modificatives de 2011 ayant trait aux Etablissements de Monnaie Electronique, la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également, dans les limites de la loi sur les Services de Paiement 2009 ainsi que des dispositions modificatives de 2011 ayant trait aux Etablissements de Monnaie Electronique, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats, qui ne pourra dépasser six années. Ces nominations et leurs modalités doivent être ratifiées par le conseil d'administration.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en juin 2012.

Souscription - Libération

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par Monsieur Karim-Alexandre ROCHEGUDE, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Karim-Alexandre ROCHEGUDE, directeur, né à Villeneuve d'Ascq (France) le 19 janvier 1979, demeurant à L-1833 Luxembourg, 29, boulevard Gustave Jacquemart.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un réviseur d'entreprises, à savoir:

La société anonyme «Ernst & Young S.A.», ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.771.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4) Le siège de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert, Bâtiment Laccolith.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROCHEGUDE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2462. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 juillet 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011097403/168.

(110109723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Amber Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097472/9.

(110110497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Anchorage, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.464.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 avril 2010

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Fred MOLITOR, de Madame Anne MARTENS et de Monsieur Romain ADAM étant arrivés à échéance, sont reconduits pour un terme de trois ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. étant arrivé à échéance, est reconduit pour un terme de trois ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097475/17.

(110110909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pagiest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.211.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2011, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2011, LAC/2011/30104.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «PAGIEST INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.211.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102039/22.

(110116724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097477/10.

(110110475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Anville Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.967.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097478/10.

(110111148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Ardor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.570.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097480/10.

(110111147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 71.876.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2011 que les mandats des administrateurs M. Claude Cahen, Madame Carole Cahen et Madame Marie-Pierre Denis, tous demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, ont été prorogés et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2017 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011097481/16.

(110110745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and eleven on the eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Lara Aherne, attorney at law, with professional address in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 19 May 2011, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082, amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by deed of the undersigned notary 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by deed of the undersigned notary on 6 May 2011, such last deed not yet published in the Mémorial C.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of TWO MILLION SIX HUNDRED AND TEN THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-FIVE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,610,345.30 USD) divided into:

- i) ONE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND POINT FIVE (196,000.5) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) SIXTY-FIVE THOUSAND AND THIRTY TWO POINT ZERO THREE (65,032.03) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 19 May 2011 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the “New Class A Ordinary Shares”) and further Class C Ordinary Shares (the “New Class C Ordinary Shares”) by an amount of TWO HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY THREE UNITED STATES DOLLARS (294,843 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of TWO MILLION SIX HUNDRED AND TEN THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTYFIVE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,610,345.30) to TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,905,188.30 USD), by the issue of TWENTY-TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND TEN (22,610) New Class A Ordinary Shares and SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FOUR POINT THREE (6,874.3) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on May 19, 2011 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 22,610 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Voluntary Pension Fund	3,500
2	László Wolf	877.5
3	Specton Investments Limited	875
4	Valean Investments Limited	875
5	WSW Energy Company	175
6	Zsolt Kovács	177
7	Miklós Zsoldos	219.8
8	György Zolnai	175
	TOTAL	6,874.3

The total subscription amount of TWO HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY THREE UNITED STATES DOLLARS (294,843 USD) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

“The Company has a subscribed share capital of two million, nine hundred and five thousand, one hundred and eighty-eight United States dollars and thirty cents (2,905,188.30 USD) divided into:

(1) Two hundred and eighteen thousand, six hundred and ten point five (218,610.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Seventy-one thousand, nine hundred and six point thirty three (71,906.33) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions, neuf cent cinq mille, cent quatre-vingt huit dollars américains et trente centimes (2.905.188,30 USD) réparti en:

(1) Deux cent dix-huit mille, six cent dix virgule cinq (218.610,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Soixante-onze mille neuf cent six virgule trente-trois (71.906,33) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le huit juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Lara Aherne, avocat, avec résidence professionnel à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 19 mai 2011, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société «Danube S.C.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque («SICAR») sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis au 46a avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74 le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171 le 4 juin 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2082 le 5 octobre 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1030 le 17 mai 2011, modifié encore

suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1110 le 17 mai 2011 et modifié encore suivant des actes reçus par le notaire soussigné, le 6 mai 2011, telle acte non encore publié au Mémorial C.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SIX CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (2.610.345,30 USD) réparti en:

- i) CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE VIRGULE CINQ (196.000,5) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);
- ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);
- iii) SOIXANTE CINQUE MILLE TROIS CENT VINGT VIRGULE ZERO TROIS (65.320,03) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et
- iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;
- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 19 mai 2011 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE, HUIT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS AMERICAINS (294.843 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS VIRGULE TRENTE CENTIMES (2.610.345,30 USD) à DEUX MILLIONS, NEUF CENT CINQ MILLE, CENT QUATRE-VINGT HUIT DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (2.905,188,30 USD) par l'émission de VINGT-DEUX MILLE, SIX CENT DIX (22.610) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et SIX MILLE, HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE VIRGULE TROIS (6.874,3) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 19 mai 2011 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 22.610 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelle Actions Ordinaires de Catego- rie C
1	OTP Voluntary Pension Fund	3.500
2	László Wolf	877,5
3	Specton Investments Limited	875
4	Valean Investments Limited	875
5	WSW Energy Company	175

6	Zsolt Kovács	177
7	Miklós Zsoldos	219,8
8	György Zolnai	175
	TOTAL	6.874,3

Le montant total de souscription de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE, HUIT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS AMERICAINS (294.843 USD) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has a subscribed share capital of two million, nine hundred and five thousand, one hundred and eighty-eight United States dollars and thirty cents (2,905,188.30 USD) divided into:

(1) Two hundred and eighteen thousand, six hundred and ten point five (218,610.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Seventy-one thousand, nine hundred and six point thirty three (71,906.33) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions, neuf cent cinquante mille, cent quatre-vingt huit dollars américains et trente centimes (2.905,188,30 USD) réparti en:

(1) Deux cent dix-huit mille, six cent dix virgule cinq (218.610,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) Soixante-onze mille neuf cent six virgule trente-trois (71.906,33) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AHERNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27429. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093529/272.

(110105841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

ACDSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.502.

L'an deux mil onze, le seize juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ACDSI S.A. ayant son siège social à au 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.502.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2306 du 15 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2008 publié au Mémorial C numéro 2750 du 12 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Karine Bicard, demeurant professionnellement 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sara Lecomte demeurant professionnellement 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Gilles Voillaume, employé privé, demeurant professionnellement 13, rue des Ducs de Lorraine, F-57100 Thionville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Gilles Voillaume, employé privé, demeurant professionnellement 13 rue des Ducs de Lorraine, F-57100 Thionville (France).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. BICARD, S. LECOMTE, G. VOILLAUME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27802. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011097465/60.

(110110724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Brasstown Entrada I S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.613.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097493/10.

(110111080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Aurelia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.522.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Aurelia Capital Holding S.A." mit Sitz in 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 145.522, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit dem Amtssitz in Niederanven am 5. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 819 vom 16. April 2009,

zuletzt abgeändert aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg am 3. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 526 vom 21. März 2011.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.50 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, wohnhaft in 37, Schausinsland, D-54298 Igel.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (bei der Treuhandgesellschaft: United International Management S.A.).

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurde folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. „

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 12.00 Uhr geschlossen.

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, P. WEILER, A. RESCHKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28932. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 4. Juli 2011.

Référence de publication: 2011097482/51.

(110110452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Rollfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.636.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROLLFORT S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.636, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2743 du 11 novembre 2008, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 13 avril 2010, publié audit Mémorial C, numéro 1685 du 18 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Reginald Danny VAN WAARDHUIZEN, directeur de société, demeurant à Brasschaat (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification des enseignes commerciales de la société;
- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée décide de supprimer les enseignes commerciales "CUERVO Y SOBRINOS BENELUX" et "CYSCO" et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^e alinéa.** Elle pourra également faire commerce sous les enseignes "Art Consultancy", "GYLSTORFF & Co" et SarrCom.com".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, VAN WAARDHUIZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2011. REM 2011/937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101258/47.

(110115646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Brasstown Entrada I S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.613.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097494/10.

(110111124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Brasstown Entrada I S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.613.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097495/10.

(110111164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Brasstown Mansfield I SCA, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.866.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097496/10.

(110111079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Brasstown Mansfield I SCA, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.866.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097497/10.

(110111123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour la Société

Jana Oleksy

Class A Manager

Référence de publication: 2011097536/14.

(110110494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Brasstown Mansfield I SCA, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.866.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097498/10.

(110111160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.584.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097501/10.

(110111170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097502/10.

(110111122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Bandako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097504/10.

(110111211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

DEICHTHAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011097542/14.

(110110444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Belconnfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097505/9.

(110110460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Troupe PRINCE HENRI Walferdange, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7260 Bereldange, 34, rue Adolphe Theis.

R.C.S. Luxembourg F 8.802.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Entre les soussignés:

1. Madame Diane Aubert, de nationalité française, éducatrice diplômée, demeurant à L-6183 Gonderange, 14, rue du Village
2. Monsieur Serge Berens, de nationalité luxembourgeoise, instituteur, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue Centrale
3. Mademoiselle Annick Lamesch, de nationalité luxembourgeoise, pédagogue curative, demeurant à L-7255 Helmsange, 6, rue des Vergers
4. Madame Viviane Lamesch, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à L-8185 Kopstal, 55, rue de Mamer
5. Madame Corinne Moes, de nationalité luxembourgeoise, sans emploi, demeurant à L-5413 Canach, 7, rue Kaulenwiss
6. Madame Martine Olm, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-2156 Eich, 28, Millegässel
7. Monsieur Claude Reuter, de nationalité luxembourgeoise, instituteur, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 68, rue de Steinsel
8. Mademoiselle Christiane Ugen, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à L-7260 Bereldange, 4, rue Eterstrachen
9. Monsieur Alain Wagner, de nationalité luxembourgeoise, instituteur, demeurant à L-7260 Bereldange, 34, rue Adolphe Weis

ainsi que ceux qui seront admis ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi de 1928 telle que modifiée (la loi).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée**Art. 1^{er}.** L'association est dénommée Troupe PRINCE HENRI Walferdange, A.s.b.l.**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé à Bereldange.**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) d'encourager les enfants à utiliser leurs connaissances acquises à l'école fondamentale, lors des cours d'ensemble de flûte à bec et d'initiation à la musique par la flûte à bec et de les approfondir,
- b) d'organisation des concerts,
- c) de pourvoir au recrutement des sociétés de musique et de chant qui existent dans la commune de Walferdange.

Art. 5. L'Association s'interdit strictement, tant dans ses réunions et manifestations que dans les bulletins et revues qu'elle créerait, de soulever des questions d'ordre politique.

Titre III. - Membres, Admission, Exclusion et Cotisations

Art. 6. L'association se compose:

- a) de membres actifs,
- b) de membres donateurs.

Art. 7. Les membres peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Art. 8. Sont à considérer comme membres actifs tous les participants aux concerts. Seuls les membres actifs majeurs ont droit de poser une candidature à un poste au conseil d'administration et ont le droit de vote. Le nombre des membres actifs est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à quatre (4).

Sont à considérer comme membres donateurs des personnes physiques et morales qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière. Leur nombre est illimité.

Un titre d'honneur est conféré, par décision majoritaire de l'assemblée générale, aux personnes physiques et morales qui, par une aide exceptionnelle et exemplaire, ont aidé moralement ou matériellement l'association.

Art. 9. La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée par lettre recommandée au conseil d'administration et par exclusion décidée par l'assemblée générale statuant à la majorité de 2/3 des membres présents ou représentés, sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

- a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social,
- b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

Art. 10. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs et donateurs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Cette cotisation ne peut être supérieur à 100,- €.

Aucun membre, même démissionnaire ou exclu, n'a droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Titre IV. - Administration

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration, dont le nombre des membres est fixé par l'assemblée générale sans pouvoir être inférieur à 4, élus parmi les membres actifs majeurs pour une durée de deux (2) ans, par l'assemblée générale annuelle statuant à la majorité simple. Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidats nouveaux présenteront leur candidature lors de l'ouverture de l'assemblée générale par écrit au président de l'association. Si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, l'assemblée peut décider de les désigner par acclamation.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges en cours de mandat, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires. Leur mandat sera confirmé par délibération au cours de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil ne peuvent qu'achever le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent, mais sont rééligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces quatre administrateurs forment le bureau exécutif du conseil. Ces charges, qui sont renouvelables, expirent avec la fonction du mandat de membre du comité.

Art. 13. Le président préside aux débats du conseil d'administration et de l'assemblée.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président, ou, à défaut de ce dernier, le conseil désignera en son sein un remplaçant pour une séance.

Art. 14. Le conseil peut s'adjoindre soit temporairement, soit définitivement, des personnes choisies parmi les membres de l'association ou parmi des tiers, qu'il charge d'une mission spéciale ou auxquelles il donne le statut d'observateur. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'un membre du conseil ne puisse cependant représenter plus d'un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association, qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature du président ou de son représentant, ensemble avec celle du secrétaire ou du trésorier.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Pour toutes les opérations bancaires la signature du président ou du trésorier est requise.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 17. Les membres de l'association assurent son contrôle au sein de l'assemblée générale, chargée de l'administration de ses affaires et de ses activités et possèdent la plénitude des pouvoirs qui permettent la réalisation de l'objet de l'association.

L'association se réunira aussi souvent que nécessaire en assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de septembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au cours du dernier trimestre de l'année de calendrier en cours.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation et il comportera obligatoirement l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

Tout membre actif majeur peut se faire représenter par un mandataire ayant lui-même le droit de voter, moyennant une procuration écrite sans qu'il ne soit cependant permis à un membre de représenter plus d'un membre.

Art. 18. Tous les membres actifs majeurs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

L'assemblée générale décide par vote à main levée sauf si le vote secret est demandé par la majorité des membres.

Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal à signer par le président et le secrétaire.

Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise.

Titre VI. - Fonds social, Comptes et Budget

Art. 20. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations,
- b) des dons faits en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 21. L'année sociale commence le quinze septembre et prend fin le quatorze septembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour des présentes et finira le quatorze septembre deux mille onze.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 22. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale, et qui lui rendront compte.

Titre VII. - Modification des statuts

Art. 23. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi.

Titre VIII. - Dissolution et liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à l'Office social de la commune de Walferdange.

Fait à Bereldange en trois exemplaires, le cinq juillet 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011099744/137.

(110112451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.113.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred thirty five (235) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max MAYER, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 20 June 2011, and

2.- BGP Management GmbH, a private limited liability company under the laws of Germany, having its registered office at Prannerstrasse 6, D-80333 München, Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under the number HRB 177306, holder of fifteen (15) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max MAYER, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 21 June 2011.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders of KPI Retail Property 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 108113, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER on 9th May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1007 on 08th October 2005 (the "Company");

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,-(fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark DUNSTAN, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegated to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2011.

2.- BGP Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social au Prannerstrasse 6, D-80333 München, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro HRB 177306, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juin 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les seules associées de KPI Retail Property 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108113, constituée suivant un acte du Maître Joseph ELVINGER en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1007 en date du 8 octobre 2005 («la Société»);

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société
 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
 4. Divers
- IV. Que l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

Les associées décident de nommer Monsieur Mark DUNSTAN, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101965/134.

(110116341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Liska Kral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.965.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Me. Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, acting in the name and on behalf of Mr. Fabio Massimo Covarrubias Piffer, a Mexican citizen, born on March 26, 1956 in Roma, Italia, residing at 193, Paseo de Lomas Altas, Col. Lomas Altas, 11950 Mexico D.F., Mexico and holder of the passport number G02804127, by virtue of a proxy given on June 14, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Mr. Fabio Massimo Covarrubias Piffer is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Liska Kral S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 139965, incorporated pursuant a notarial deed

executed before Notary Paul Bettingen, Notary established in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 16, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1868 on July 30, 2008 (the "Company").

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- Euros) represented by five hundred (500) shares of twenty five Euros (25.- Euros) each, fully paid;
- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at June 14, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at June 14, 2011 being only one information for all purposes;
- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's Managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mil onze, le trente juin.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de M. Fabio Massimo Covarrubias Piffer, citoyen mexicain, né le 26 mars 1956 à Rome, Italie, résidant au 193, Paseoa de Lomas Altas, Col. Lomas Altas, 11950 Mexico D.F., Mexique et détenteur du passeport numéro G02804127, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que M. Fabio Massimo Covarrubias Piffer, précité est l'Associé Unique actuel ("l'Associé Unique"), de la Société à responsabilité limitée dénommée Liska Kral S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139965, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juin 2008 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 juillet 2008 sous le numéro 1868 (la "Société");
- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12,500.- Euros), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- Euros) chacune.
- que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;
- que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 14 juin 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'Associé Unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 14 juin 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux Gérants de la Société;
 - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
 - que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011101969/102.

(110115885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Trampoline S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.980.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2011.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «TRAMPOLINE S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 8.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les quatre mille (4.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, deux mille actions	2.000
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, deux mille actions	<u>2.000</u>
TOTAL: QUATRE MILLE ACTIONS	4.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de quatre cent mille euros (€ 400.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille neuf cents euros (€ 1.900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} juillet 2011. Relation: CAP/2011/2468. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 juillet 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011097446/183.

(110109737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

First Data International Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011097578/14.

(110111134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Berlys Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2011

Le mandat des Administrateurs de la Catégorie B et du Commissaire aux Comptes est arrivé à échéance, il est donc décidé de le renouveler.

Messieurs Jean-Marie BODEN et Dominique MOINIL, Administrateurs de Catégorie B sont réélus pour une nouvelle période de 1 an et la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

BERLYS AVIATION S.A.

Référence de publication: 2011097507/15.

(110111138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Berris Vane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097508/10.

(110110725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Bingara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.236.

Rectification du dépôt n° L110106941 du 07/07/2011

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097509/10.

(110110479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.
